

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

### **Séance du 30 septembre 2021 à 19 heures 00**

### **Salle Sainte Barbe - SÉLESTAT**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 19 août 2021
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 50**

**Sont présents : 31 membres (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)**

**a) 25 membres titulaires (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)**

Luc ADONETH - Charles ANDREA - Patrick BARBIER (*pouvoir de Claude SCHALLER*) - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Philippe DESAINTEQUENTIN - Robert ENGEL - Jean-Luc FRECHARD - Thomas GOETTEL-MANN - Noëllie HESTIN - Martin KLIPFEL - Matthieu KLOTZ - Mathieu LAUFFENBURGER - Christian MEMHELD - Alain MEYER (*pouvoirs de Serge JANUS et Bernard SCHMITT*) - Virginie MUHR (*pouvoir de Denis DIEGEL*) - Régine ORSATI - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoirs de Catherine GREIGERT et Sébastien SCHWOERER*) - Nathalie ROUSSEL - Philippe SCHEIBLING - Olivier SOHLER - Jean-Michel VOEGELI - Yvette WALSPURGER (*pouvoirs d'Emmanuel ESCHRICH et de Lionel PFANN*) - Michel WIRA -

**b) 6 délégués suppléants avec droit de vote**

Christiane FORCHARD - Yves HOLTZMANN - Olivier MORIS - Fabienne OBERLÉ - Clément ROHMER - Anne-Lise ULRICH

**Sont absents excusés (17) : (8 ont donné pouvoir à 5 membres présents)**

Patrick DELSART - Denis DIGEL (*pouvoir donné à Virginie MUHR*) - Yves DUSSOURD - Emmanuel ESCHRICH (*pouvoir donné à Yvette WALSPURGER*) - Serge JANUS (*pouvoir donné à Alain MEYER*) - Catherine GREIGERT (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOEFFER*) - Pascal JEHL - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH - Lionel PFANN (*pouvoir donné à Yvette WALSPURGER*) - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Claude SCHALLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Christian SCHLEIFER - Bernard SCHMITT (*pouvoir donné à Alain MEYER*) - Sébastien SCHWOERER (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOEFFER*) - Philippe WOTLING -

**Sont absents (8) :**

Claude ABEL - Patrick BUHL - Sébastien FOISSIER - Sylvie HIRTZ - Nadège HORNBECK - Alex JEHL - Clothilde SZUPTAR - Marie-Odile UHLERICH -

**Assistent également à la séance :**

Le président du conseil de développement territorial du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Claude ROLLIN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

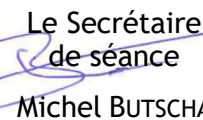
Séance du jeudi 30 septembre 2021 à 19 heures - Salle Sainte Barbe - SÉLESTAT

M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion. Il s'assure de la présence de chacun des 30 délégués présents avec lui, soit, au total 25 titulaires et 6 suppléants présents, avec 8 pouvoirs donnés par des membres titulaires absents à des membres présents.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte dix points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance, et dont huit points font l'objet de délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
3. Candidature du PETR à l'appel à projet de recherche (APR) "PACT2e : Planifier et Aménager, face au Changement climatique, la Transition des Territoires2"
4. Mobilité : information concernant le recrutement d'un ambassadeur de la mobilité (départ de M. KOULMANN) - CDD 6 mois
5. Mobilité : information relative aux actions engagées : consultation vélo-station, commande géovélo
6. Appel à candidature « *Les investissements dans les PAT* »
7. Projet alimentaire territorial : information relative à la quinzaine de l'alimentation durable en ALSACE CENTRALE
8. Animation du réseau d'entreprises *AC:TIONS*
9. Dépenses à imputer au compte 6232 « *fêtes et cérémonies* »
10. Modalités de télétravail des agents du PETR
11. Comptes épargne temps pour les agents du PETR

Le Président  
du PETR  
  
Patrick BARBIER

Le Secrétaire  
de séance  
  
Michel BUTSCHA

Séance du jeudi 30 septembre 2021 à 19 heures - Salle Sainte Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2021-IV-06 : DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 « fêtes et cérémonies »**

---

Le code général des collectivités territoriales prévoit que l'organe délibérant doit désormais adopter une délibération de principe qui précise les caractéristiques principales des dépenses qui pourront être imputées au compte 6232 du budget « fêtes et cérémonies »

Il est proposé que les dépenses suivantes puissent être, dans la limite des crédits inscrits au budget, prises en charge au compte 6232 :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers qui ont trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les diverses prestations, cocktails et collations servis lors de cérémonies, de réunions des instances du PETR ou de travail avec des représentants d'autres collectivités ;
- les présents offerts à l'occasion de divers évènements : réceptions, échanges entre collectivités, départs d'agents ou d'élus ;
- les frais de restauration, de séjour et de transports des élus et agents du PETR lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres régionales, nationales voire internationales, organisées en rapport avec les domaines d'intervention du PETR.

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,


*Sur la proposition du président,*

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*À l'unanimité,*

**Décide que les dépenses mentionnées ci-dessus ont vocation à être prises en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget du PETR.**

Affiché au siège du syndicat mixte le **20 octobre 2021**  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **20 octobre 2021**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président  
  
Patrick BARBIER